

a été d'augmenter les avantages dont jouissaient les provinces Maritimes aux termes de la loi sur les taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes.

Je tiens à signaler également que tout ce que le gouvernement du jour a fait à l'égard du tarif-marchandises, c'a été d'y apporter des majorations, des majorations horizontales. C'est ce qu'il continue de faire, non pas au rythme qu'a recommandé la Commission des transports du Canada, mais à la moitié de ce rythme environ. Ce sont les contribuables qui paient le reste.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au présent débat, car mon opinion sur les subventions aux chemins de fer est bien connue. Toutefois, vu le discours outrageant que vient de prononcer l'honorable député de Bonavista-Twillingate contre les ouvriers, j'estime devoir faire certaines observations.

**L'hon. M. Pickersgill:** Contre les ouvriers?

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Naturellement, lorsque l'on connaît la sympathie qui unit l'honorable député au premier ministre de Terre-Neuve et ses opinions sur les ouvriers, on n'est pas surpris de voir prendre une telle attitude. Je n'en ai tout de même pas moins été étonné de l'entendre blâmer les cheminots de tous les maux dont souffrent nos chemins de fer et notre système de transport.

Selon l'honorable député, peu importe la manière dont on essaie de camoufler la question, peu importe que l'on veuille venir en aide aux chemins de fer en leur versant des subventions, ce sont les cheminots et personne d'autre qui sont responsables de la situation actuelle. Peu importe qu'ils exploitent des services de voyageurs qui ne sont pas rentables; peu importe qu'ils transportent des céréales à perte; peu importe qu'ils soient forcés d'exploiter des embranchements non rentables: le député dit que si l'on verse la moindre subvention aux chemins de fer, c'est la faute des syndicats, et de nul autre. Il dit que les employés sont responsables de tous les maux des chemins de fer.

Je suis renversé d'entendre une pareille déclaration de la bouche du député de Bonavista-Twillingate; son collègue le député de Laurier a d'ailleurs sous-entendu la même chose tout au long de son discours, mais le député de Bonavista-Twillingate a pris la parole et a dit les choses un peu plus clairement. J'imagine que tout cela provient, dans une large mesure, de la grande déception qu'ils ont ressentie quand la grève ferroviaire a été réglée.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**L'hon. M. Chevrier:** Elle a été réglée aux conditions que nous avons préconisées.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Je proteste, monsieur le président. La condition préconisée par l'opposition et par le député de Laurier, c'était l'arbitrage obligatoire...

**L'hon. M. Chevrier:** C'est faux!

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** ... chose à laquelle le gouvernement actuel, de même que les syndicats, n'ont cessé de s'opposer depuis des années.

**L'hon. M. Pickersgill:** Votre solution à vous, c'était l'obligation sans l'arbitrage!

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Je suis sûr que les employés des chemins de fer sont très heureux de savoir que le premier ministre leur a promis que les nouveaux taux seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 1960. Ils ne perdront pas un sou de salaire, alors qu'ils auraient perdu en faisant la grève. Je ne prévois aucune plainte de la part de ces employés, et pour ma part, je n'ai guère eu connaissance des plaintes de la part des cheminots depuis lors.

Si le gouvernement avait écouté le parti libéral et avait recouru à l'arbitrage obligatoire, je suis sûr que les cheminots auraient été privés à jamais du droit de grève. Il faut se rappeler que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, en 1950, c'était là leur solution: ils voulaient proposer l'arbitrage obligatoire malgré l'opposition radicale des syndicats.

Si le gouvernement actuel avait suivi les conseils de l'opposition, tout différend ferroviaire aurait désormais été soumis à l'arbitrage obligatoire. Si cela s'était produit, il n'y a aucun doute que le parti libéral aurait ensuite réclamé l'arbitrage obligatoire chaque fois qu'un autre différend ouvrier sérieux se serait présenté.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette subvention, sauf pour dire que je n'aime guère qu'elle soit encore maintenue. J'avais signalé à la Chambre, quand elle avait été instituée, que les subventions sont très difficiles à supprimer, une fois établies. C'est la troisième fois que ce problème nous revient. Je pense que les préventions que j'avais exprimées, à cette époque, se trouvent justifiées par les faits.

Cependant, je comprends dans quelle situation se trouve le gouvernement du fait qu'il vient tout juste de recevoir le rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports et qu'il n'a reçu que le premier volume de ce rapport. Un membre de l'opposition a dit que le gouvernement avait ce rapport depuis des mois et qu'il n'avait rien fait à ce sujet. Ensuite, on a réduit ce temps à des semaines, et en fin de compte, on voit qu'il y a moins d'un mois que le gouvernement a reçu